

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER - 18 septembre

Le Centre scolaire Saint thomas d'Aquin ainsi que les associations des Parents, des Amis de la chapelle et des Anciens élèves organisent un vide-grenier dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2021. L'encadrement du vide grenier sera assuré par les membres organisateurs des associations et du centre scolaire .Les bénéfices issus de la location des stands permettront de financer un projet de "réseau thomiste". Cette manifestation aura lieu le **SAMEDI 18 septembre 2021** sur les terrains de sports du site d'Oullins au 56 rue du Perron 69600 Oullins. Les horaires d'ouverture au public sont de 9h00 à 17h30 sans interruption. L'entrée des visiteurs sera gratuite.

1) Inscription et déroulement

- L'inscription des exposants se fait préalablement en complétant le google form d'inscription et en expédiant un chèque du montant de la réservation par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres du site d'Oullins (70 rue du Perron 69600, "à l'attention de T.Laurin - Vide-grenier" . La réservation n'est acquise qu'après la réception du paiement. Le chèque ne sera pas encaissé avant la date du Vide-grenier. Un mail de confirmation de votre inscription contenant les détails pratiques relatifs à l'organisation vous sera envoyé.
- Les réservations pourraient être closes sans préavis si l'afflux d'exposants dépassait les capacités d'accueil du lieu.
- Les informations suivantes : Nom, prénom, domicile, type et n° de la pièce d'identité, date et autorité de délivrance, sont inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposées en Préfecture. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment durant la manifestation.
- **Du fait de la configuration des lieux, les installations et rangements se feront par vagues selon les consignes données par les organisateurs. Afin de diminuer le temps passé dans la zone de déchargement ou de chargement, il est préférable de venir à plusieurs et munis d'un diable et autre instrument de déménagement.**
- Le parking des voitures des exposants se fera sur le parking du lycée.
- L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à un exposant qu'elle jugerait ne pas s'inscrire dans l'esprit du vide grenier à tout moment de la manifestation sans remboursement de sa participation.

2) Stands, Installation et logistique

- Les tables et les chaises ne sont pas fournies. La sous-location d'emplacement est interdite.
- En cas de non présence d'un exposant au plus tard à 09h00, l'organisation conservera la totalité de la somme et l'emplacement pourra être redistribué.
- Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire
- L'implantation des emplacements sera définie par l'association de façon à respecter les règles de sécurité applicables, en particulier les accès de secours. Chaque exposant s'engage à tenir son stand propre et à nettoyer son emplacement après utilisation. **Le respect de la distance d'un mètre entre les stands en vertu des règles sanitaires est à respecter.**

3) Règlement par chèque

- L'annulation suivie de la restitution du chèque pourra être demandée au plus tard le 6 septembre 2021 par mail thibault.laurin@saint-thom.fr
- **Cet événement se déroulant en extérieur. Il est susceptible d'être annulé en cas de fortes intempéries.** Cette décision revient à l'organisateur. Les chèques émis seront alors annulés.
- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'interruption de la manifestation.

4) Responsabilité et sécurité

- Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs qui les accompagnent.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la vente d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, de copies de CD ou de DVD de musique ou de jeux etc. ainsi que tout produit inflammable est interdite.
- Nous nous réservons le droit de refuser tout article qui ne serait pas conforme à ce minimum d'exigence.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.
- Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
- Les articles encombrants seront exposés de manière à ne pas gêner la circulation des visiteurs et/ou des secours.
- Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par l'organisation, les autorités ou les services de secours. **Le présent règlement est à disposition à l'entrée et à la buvette du vide grenier le jour de la manifestation.**



La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M Thibault Laurin par E-mail : thibault.laurin@saint-thom.fr